



Union Interparlementaire

Pour la démocratie. Pour tous.

Chemin du Pommier 5
Case postale 330
1218 Le Grand-Saconnex
Genève – Suisse
www.ipu.org

Mon pouvoir pour le pouvoir des femmes De l'appel à agir à l'action concrète

(adopté par la 22ème Réunion des femmes parlementaires,
Genève, le 20 octobre 2015)

J'ai signé l'appel – que puis-je faire ensuite ?

1. Faire connaître mon engagement

- Publier l'appel à l'action sur mon site web / ma page Facebook / mon compte Twitter ou sur le site web de mon parlement dans la langue de mon pays
- Faire connaître l'appel à l'action au sein de mon parlement et auprès de mes collègues hommes et femmes
- Promouvoir l'appel à l'action dans les médias grâce aux interviews et aux programmes diffusés à la radio et à la télévision
- Publier et mettre en valeur mes actions et mes engagements personnels
 - sur mon site web / ma page Facebook / mon compte Twitter
 - via l'UIP (@IPUparliament, #womenMPs, #mypowerforwomen ou postbox@ipu.org)

2. Agir

- **Légiférer pour l'égalité**
 - lancer et co-parrainer des initiatives législatives visant à faire progresser l'égalité des sexes, renforcer la participation des femmes à la vie politique et combattre la violence à l'égard des femmes
 - lancer ou appuyer des propositions d'amendement de lois discriminatoires
 - consulter et mobiliser les principales parties prenantes, en particulier la société civile et les associations de femmes, en vue de l'élaboration et de la révision de lois spécifiques sur l'égalité des sexes
- **Veiller à ce que l'action gouvernementale profite aussi bien aux hommes qu'aux femmes**
 - demander à ce que les objectifs en matière d'égalité des sexes soient clairement énoncés dans les politiques publiques
 - demander à ce que soient recueillies et mises à disposition des données ventilées par sexe
 - évaluer les politiques, les programmes et les budgets au prisme de leur impact aussi bien sur les hommes que sur les femmes
 - demander à ce que soit évalué l'impact des lois et des politiques sur l'égalité des sexes

- veiller à ce que les budgets et les ressources humaines attribués à l'application de lois et à la mise en œuvre de programmes soient suffisants
- tenir des consultations et des audiences publiques avec les principales parties prenantes, en particulier la société civile et les associations de femmes, sur les progrès réalisés et les difficultés rencontrées au cours de la mise en œuvre de lois et de politiques

→ **Représenter et donner la parole à chacun**

- au cours des rencontres avec les citoyens, veiller à s'entretenir avec les femmes, les filles, les hommes et les garçons sans oublier ceux d'entre eux qui sont marginalisés et vulnérables
- dans le cadre des travaux en commission, demander à ce que les organisations et les associations de femmes soient entendues sur tout sujet traité au même titre que les autres parties prenantes

→ **Favoriser l'autonomisation des femmes en politique et dans la société**

- encourager davantage de femmes à se présenter aux élections, à prendre la tête de partis et à présider des commissions parlementaires
- promouvoir l'égalité des sexes auprès des collègues hommes et femmes, des citoyens, des garçons et des filles; examiner avec eux les normes et les stéréotypes existant au sein de la société en vue de faire évoluer les mentalités et de trouver les moyens permettant de repenser les rôles attribués traditionnellement aux hommes et aux femmes
- soutenir les femmes au sein des communautés, en les écoutant et en les aidant à gagner en autonomie
- condamner la violence à l'égard des femmes, le harcèlement, la discrimination et les inégalités

→ **Sensibiliser mon parlement à l'égalité des sexes**

- organiser un débat sur ce qu'est un parlement sensible au genre pour informer les parlementaires hommes et femmes sur cette question et promouvoir le Plan d'action pour des parlements sensibles au genre (UIP, 2012)
- proposer un exercice d'auto-évaluation visant à déterminer dans quelle mesure mon parlement est sensible au genre
- profiter de chaque occasion pour sensibiliser les collègues parlementaires, le Président du parlement et les chefs des groupes parlementaires à l'importance de voir davantage de femmes aux postes de prise de décisions dans les parlements, à la tête des délégations, à la présidence des commissions et à la direction de services
- examiner les politiques et règlements internes pour veiller à ce qu'ils répondent aux besoins et aux intérêts aussi bien des hommes que des femmes, et qu'ils favorisent un environnement qui ne laisse pas de place à la discrimination, au harcèlement et aux inégalités
- renforcer les compétences en matière d'égalité des sexes au sein du parlement

- encourager un partenariat entre les hommes et les femmes pour mieux promouvoir l'égalité des sexes

J'ai signé l'appel – que fera l'UIP pour appuyer mon action ?

- Informer la communauté parlementaire mondiale des engagements individuels, des initiatives et d'autres activités de suivi existant au niveau national
- Mettre en lumière les actions entreprises pendant les Assemblées de l'UIP, en informant régulièrement la Réunion des femmes parlementaires du suivi de ce plan d'action
- Répertorier les engagements et actions individuels et les publier dans une rubrique spéciale du site web de l'UIP
- Fournir des conseils d'ordre juridique et une assistance technique et financière aux parlements souhaitant agir en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes
- Fournir, avec des exemples à l'appui, des informations sur les bonnes pratiques mises au point dans le domaine de l'action parlementaire en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes
- Appuyer les mesures prises pour rendre les parlements plus sensibles au genre en organisant des débats parlementaires et en procédant à des exercices d'auto-évaluation